



ASSEMBLEE GENERALE  
02 FEVRIER 2010  
Lieu : Contrières  
Compte-Rendu

L'an deux mil dix, le 02 février, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Contrières sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE

**Étaient présents :** G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, P. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, S. CLEMENT-ROBIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, C. DOLLEY, A. CROCI, J. LEHODEY, J.B. RAULT, M. FAUVEL, D. MARTIN, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, G. DANIEL, O. BECK, J. COUSIN, J. MONTEIL, G. LE CALVEZ, J. DOYERE, G. ENEE, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, E. MUTEY, F. MARTIN, D. MAIRESSE, D. CARIOU, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, M. BOIZARD, B. LEPLEY, H. GUILLE, F. GUILLON.

**Absent excusé :** R. MACE (remplacé par G. ENEE), S. HUBERT (remplacé par E. MUTEY), M. VAILLANT (remplacé par F. GUILLON), N. DOUCHIN (remplacée par S. CLEMENT-ROBIN), M. GUIBLE (remplacée par J. LEHODEY), D. MARIE (remplacé par M. FAUVEL), S. NEE (remplacée par J. COUSIN), M. MAZURE (pouvoir à D. CARIOU), B. LECORDIER, C. DOUBLET.

Le Conseil Communautaire désigne Madame Ghislaine BUSNEL, secrétaire de séance.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2009 est validé à l'unanimité.

### ➤ Emploi d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Depuis plusieurs années un agent contractuel est recruté pour une période de 4 mois l'été à l'office de tourisme. 35 bénévoles interviennent sur 120 à 130 manifestations sur une année ce qui représente 60 % d'un temps complet. L'office de tourisme accueille de plus en plus de visiteurs : 12 000 en 2008 et 18 000 en 2009.

Le coût pour la collectivité (salaire y compris les congés payés et les charges) pour 4 mois s'élève à 8 836,86 €. Avec le CAE Passerelle, pour une durée hebdomadaire pouvant aller jusqu'à 35 heures, l'Etat prend en charge 90 % du SMIC horaire brut et la collectivité est exonérée des charges.

Une simulation permet de faire le calcul suivant :

Salaire brut :	1 345,31 €
Charges :	562,01 €
Total mensuel :	1 907,32 €
Total annuel :	22 887,84 €

L'Etat prend en charge 90 % soit 20 599,06 €, il reste à charge de la collectivité 2 288,78 €

En comparant ce que coûte un contractuel sur 4 mois (8 836,86 €) et ce que coûterait un contractuel CAE sur un an (2 288,78 €), on aurait un gain de 6 548,08 € plus un gain en temps puisque l'agent serait à temps complet sur 12 mois.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, (4 abstentions) autorise le Président à signer un contrat CAE passerelle pour une durée de 1 an.

## **➤ Rénovation du cinéma de Hauteville sur Mer**

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux (estimatif)	528 000 €	DGE (40 % des travaux)	211 200 €
Achat de fauteuils	40 000 €	FEADER	40 000 €
Contrôle solidité charpente	1 000 €	Conseil Régional	100 000 €
Programmiste	21 775 €	Région 40 % surcoût accessibilité	7 500 €
Frais d'études, architecte	104 300 €	Contrat de Territoire	62 195 €
		ADEME/FEDER surcoût BBC	25 000 €
		Aide CNC	
		Droit	24 000 €
		Avance	35 000 €
		Aide sélective	106 600 €
		(FCTVA	128 703 €)
		Reste à charge CDC	91 112 €
TOTAL HT	695 075 €		
TOTAL TTC	831 310 €	TOTAL	831 310 €

Demande de subvention DGE pour la rénovation du cinéma de Hauteville sur Mer :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, atteste que tous les travaux relatifs à la rénovation du cinéma de Hauteville sur Mer seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage communautaire et que les entreprises seront payées par la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avant projet réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi que le plan de financement de l'opération qui s'équilibre à 831 310 € TTC en recettes et en dépenses.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention de l'Etat (DGE) aussi élevée que possible.

Budget cinéma : engagement, paiement d'une dépense et inscription au budget 2010 :

Le Conseil Communautaire, à la majorité, autorise l'engagement d'une dépense d'un montant de 21 775 € en investissement afin de payer le cabinet ACR, programmiste retenu pour le dossier de rénovation du cinéma lors de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2009, autorise le paiement de cette dépense et s'engage à ouvrir le crédit au budget 2010.

La livraison du cinéma rénové est prévue s'effectuer en juin 2011.

## **➤ SERVICE EAU : intervention de Monsieur GUILLE**

Autorisation de dépense :

Le Conseil Communautaire, à la majorité, autorise l'engagement d'une dépense d'un montant de 10 000 € en investissement afin de payer l'entreprise HERVE/JOUSSE/SITPO, autorise le paiement de cette dépense et s'engage à ouvrir le crédit au budget 2010, compte 2315 0025 travaux réservoir.

Distribution du bilan d'activité des services entretien de la Communauté de Communes en 2009 et commentaires.

## **➤ Voirie – intempéries : intervention de Monsieur DUGUE**

Lors des intempéries, le tractopelle a été mis à disposition des pompiers, le véhicule tout terrain ayant été réquisitionné par le SDIS.

2 fuites d'eau ont aussi monopolisé le tractopelle.

En voirie, les travaux d'enrobé ont repris depuis une semaine. Lorsque la température descend en dessous de - 5 ° l'entreprise n'intervient pas. La tranche ferme va se terminer, la commission va se réunir pour faire le point. La tranche conditionnelle sera effectuée en avril.

## **➤ Tarifs du Point Accueil Jeunes**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de passer le tarif de location de 2,50 € à 3 € par jeux et par nuit.

## **➤ Séisme en Haïti**

Le Conseil Communautaire, à la majorité, indique que chacun peut apporter son aide selon son souhait mais que le fait d'attribuer une aide financière par le biais d'une collectivité revient à imposer cette aide aux contribuables. A la majorité, (5 vote pour un don et 2 abstentions) le Conseil Communautaire refuse d'apporter une aide financière.

Monsieur DUGUE indique que l'association « Quettreville Evolution » organise le 5 février une animation de 16h à 21h afin d'obtenir des dons et ainsi venir en aide aux habitants de Haïti.

## **➤ Visite du château de Regnéville sur Mer**

Ce château est inscrit et classé aux monuments historiques, les travaux de rénovation doivent donc être effectués par des entreprises agréées « bâtiments de France ». Une commission d'une dizaine de personnes va devoir être mise en place afin de trouver avec Monsieur DUROZIER des initiatives qui permettraient de faire « vivre » ce site.

Une visite est proposée aux élus communautaires le lundi 15 février à 17 heures (sur place).

## **➤ Divers**

\* Monsieur CARIOU indique que le dossier présenté afin que la commune de Regnéville sur Mer obtienne le label « plus beau village de France » à été rejeté. La commune est loin des critères exigés tant en matière d'homogénéité du bâti, de la structure du village que des infrastructures touristiques.

\* Monsieur DOLLEY présente 3 demandes de modifications tarifaires pour les Espaces Publics Numériques :

1 – actuellement les cartes d'adhésion sont faites pour 10 ou 20 séances. Il y a des demandes pour des mono – ateliers. Il serait souhaitable d'avoir un tarif unique canton et hors canton pour une seule séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'ajouter aux tarifs actuels le prix à la séance soit 5 € pour les habitants canton et hors canton.

2 – le prix de la photocopie noir et blanc est établi à 0,15 € mais le recto-verso n'a pas de prix. La copie couleur sans image est au prix de 0,30 € mais n'a pas de recto-verso.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 0,20 € le prix de la copie noir et blanc recto-verso et à 0,45 € le prix de la copie couleur recto-verso.

3 – la validité des cartes n'est pas limitée et certains adhérents, moins assidus, viennent sur plusieurs années avec la même carte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer la durée de validité d'une carte d'adhésion à 1 an.

\* Madame BUSNEL fait le point sur la réunion bilan de santé. Environ 100 personnes y ont assisté et 60 inscriptions pour une visite médicale se sont effectuées sur place suite à cette réunion. Actuellement, il y a environ 130 inscriptions pour une visite médicale. Le 19 février est la date limite pour s'inscrire. Les examens auront lieu les 23 et 24 mars. Une restauration sera prévue sur place. Monsieur le Président souligne le travail remarquable effectué par la commission « Affaires Sociales » menée par Madame BUSNEL.

\* Indemnité de conseil et de confection du budget : un nouveau chef de poste ayant été nommé, une délibération doit être à nouveau rédigée, ces indemnités étant attribuées nominativement. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accorde à Monsieur PARIS l'indemnité de confection du budget dans la limite d'une dépense annuelle de 45,73 € ainsi que l'indemnité de conseil égale au maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

\* Autorisation de poursuites : le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un mode opératoire pour l'encaissement des recettes de la collectivité en cas de non paiement de factures par les redevables.

\* Compte-rendu de la réunion sur la réforme de l'intercommunalité qui s'est déroulée à Saint-Sauveur Lendelin le 1<sup>er</sup> février.

Fin de séance : 22h20